

Le nombre de demandeurs d'emploi augmente de 7.4% sur un an

Le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles inscrits à l'ADEM s'établit à 16 652 au 29 février 2020. Sur un an, cela constitue une hausse de 1 144 personnes, soit de 7.4%. Le taux de chômage, corrigé des variations saisonnières, calculé par le STATEC, s'établit à 5.5%

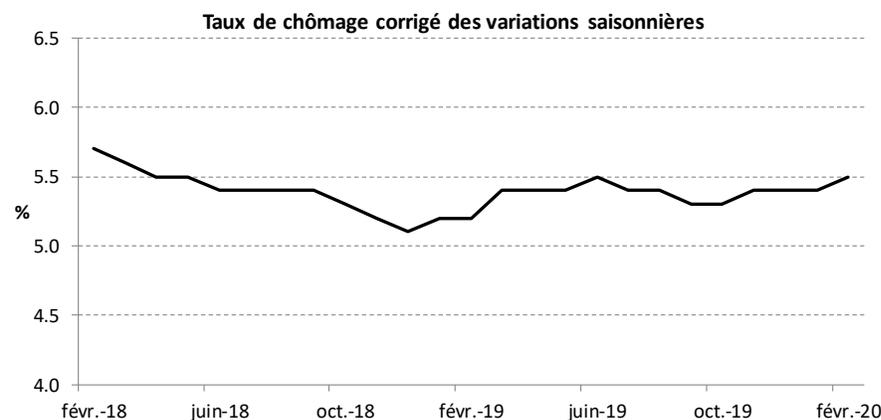
Le nombre de demandeurs d'emploi non-résidents disponibles inscrits à l'ADEM est de 2 686 au 29 février, soit une hausse de 0.5% par rapport à février 2019.

Le nombre de bénéficiaires d'une mesure pour l'emploi s'établit à 4 217 au 29 février 2020. Sur un an, cela représente une baisse de 90 personnes, soit de 2.1%.

Dans le courant du mois de février 2020, l'ADEM a ouvert 2 193 nouveaux dossiers de demandeurs d'emploi résidents, soit une baisse de 12.9% par rapport à février 2019. En outre, 546 nouveaux dossiers de demandeurs d'emploi non-résidents ont été ouverts, ce qui correspond à une baisse de 11.1% par rapport à février 2019.

Au cours du mois de février, les employeurs ont déclaré 3 605 postes vacants à l'ADEM, c'est-à-dire 369 postes ou 11.4% de plus qu'en février 2019.

Ces chiffres reflètent la situation au 29 février 2020 et ne sont pas encore influencés par les derniers événements autour du COVID-19.



Source: STATEC

Des tableaux plus détaillés portant sur les données susmentionnées se trouvent dans la nouvelle publication « Chiffres-clés » téléchargeable sur le site internet de l'ADEM (<http://www.adem.lu>), ainsi que sur le Portail des statistiques (<http://www.statistiques.public.lu>).

Des tableaux interactifs sur les caractéristiques des demandeurs d'emploi inscrits à l'ADEM et sur les offres d'emploi déclarées sont disponibles sur le site internet de l'ADEM (<http://www.adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/faits-et-chiffres/index.html>) ou via le portail « Open Data » (<http://data.public.lu>)

Les données de mars 2020 seront publiées le 20 avril 2020.

Contact : Jean Ries | 247-88888 | Jean.Ries@adem.etat.lu

	Février 2020	Part %	Février 2019	Variation sur un an %
1. Demandeurs d'emploi				
Demandeurs d'emploi résidents disponibles	16 652		15 508	7.4
Demandeurs d'emploi résidents en mesure	4 217		4 307	-2.1
Demandeurs d'emploi non-résidents disponibles	2 686	100.0	2 672	0.5
Non-résidents à capacité de travail réduite	1 756	65.4	1 853	-5.2
Non-résidents sans statut spécifique	930	34.6	819	13.6
Ouvertures de dossiers	2 739	100.0	3 133	-12.6
Résidents	2 193	80.1	2 519	-12.9
Non-résidents	546	19.9	614	-11.1
2. Demandeurs d'emploi indemnisés				
Bénéficiaires du chômage complet	8 755	100.0	8 439	3.7
Résidents	8 317	95.0	7 937	4.8
Non-résidents à capacité de travail réduite	438	5.0	502	-12.7
Bénéficiaires d'une indemnité d'attente ou d'une indemnité professionnelle d'attente	3 165	100.0	3 339	-5.2
Résidents	1 638	51.8	1 761	-7.0
Non-résidents	1 527	48.2	1 578	-3.2
3. Offres d'emploi				
Postes vacants déclarés à l'ADEM au cours du mois	3 605		3 236	11.4
Postes vacants disponibles en fin du mois	8 749		7 314	19.6

Un **demandeur d'emploi résident disponible** est une personne inscrite à l'ADEM qui réside sur le territoire luxembourgeois et qui à la date du relevé statistique n'est ni en emploi, ni affectée à une mesure pour l'emploi, ni en congé de maladie ou de maternité.

Un **demandeur d'emploi résident en mesure** est une personne inscrite à l'ADEM qui réside sur le territoire luxembourgeois et qui à la date du relevé statistique est affectée à une mesure pour l'emploi.

Un **demandeur d'emploi non-résident disponible** est une personne inscrite à l'ADEM qui ne réside pas sur le territoire luxembourgeois et qui à la date du relevé statistique n'est ni en emploi, ni affectée à une mesure pour l'emploi et ni en congé de maladie ou de maternité.

Un **demandeur d'emploi à capacité de travail réduite** est une personne qui bénéficie d'une décision de reclassement externe en application des articles L.551-1 et suivants du Code du travail.

Un **bénéficiaire de l'indemnité de chômage complet** est une personne inscrite à l'ADEM et qui est indemnisée en application des article L. 521-1 et suivants du Code du travail.

Un **bénéficiaire d'une indemnité d'attente ou d'une indemnité professionnelle d'attente** est une personne inscrite à l'ADEM et indemnisée en application de l'article L. 551-5 du Code du travail.

Le **taux de chômage** est le rapport entre le nombre de demandeurs d'emploi résidents disponibles et la population active résidente.

Pour la présentation des données dans ce communiqué, l'ADEM met dorénavant l'accent sur les différentes catégories de demandeurs d'emploi ainsi que sur les postes déclarés. Les données sur les profils des demandeurs d'emploi ainsi que le détail sur les mesures pour l'emploi peuvent toujours être consultés via la publication « Chiffres-clés », les visualisations interactives sur le site internet de l'ADEM (<http://www.adem.public.lu/fr/marche-emploi-luxembourg/faits-et-chiffres/index.html>) et ou encore les données disponibles sur le portail « Open Data » (<http://data.public.lu>).